

L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
<u>Affichage :</u>	
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.125

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2015

Après avoir procédé à l'appel nominatif des conseillers et vérifié que le quorum est atteint, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 20 mai 2015 à se prononcer sur la rédaction du compte-rendu des délibérations de cette séance.

A l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 20 mai 2015 **ADOPTENT** la rédaction des délibérations prises lors de ladite séance.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 25 juin 2015	23 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.126

LOCATION DE LA PROPRIÉTÉ SISE AU 13 RUE DE LA BRETONNIÈRE

Monsieur BÉGUÉ, adjoint chargé de l'urbanisme, rappelle à l'assemblée communale que la ville de Liffré a classé en secteur de renouvellement urbain la rue de la Bretonnière. Les acquisitions situées dans cette rue se font au gré des cessions volontaires engagées par leurs propriétaires auprès de l'Etablissement public foncier de Bretagne.

Dans l'attente de la réalisation des programmes de renouvellement urbain, la ville a décidé de louer ces maisons. Cependant, ces locations ne se feront que sous la forme d'un contrat d'occupation à titre temporaire afin que les propriétés puissent être rapidement libérées, sans aucune contrainte pour la ville si un projet urbain doit se concrétiser. Ce contrat sera donc exclu du champ d'application de la loi du 6 juillet 1989.

Le centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de Liffré ayant besoin de logements temporaires afin de répondre à des situations d'urgence sociale, il est proposé de louer la propriété du 13 rue de la Bretonnière aux particuliers qu'il proposera, pour une durée qui restera à définir en fonction des besoins en présence. Il n'y aura pas de reconduction tacite. La commune fera un point régulier avec la commune sur la situation de l'occupant au regard du programme d'urbanisation prévu sur la propriété louée.

Ce contrat étant exclu du champ d'application de la loi du 6 juillet 1989, il pourra être mis un terme à ce contrat, à tout moment mais moyennant le respect d'un préavis deux mois :

- D'un accord commun entre l'occupant et la ville
- A l'initiative de l'occupant
- A la seule initiative de la ville :
 - o En cas de projet d'urbanisation sur la parcelle louée

O En cas de non-respect par l'occupant des dispositions du contrat d'occupation à titre temporaire : non-paiement de la redevance et des charges locatives......

Le C.C.A.S. s'engage à rechercher un relogement définitif correspondant aux besoins de l'occupant. L'occupant ne pourra pas refuser l'offre de relogement dès lors qu'elle répondra à ses besoins. Le cas échéant, la ville pourra résilier le contrat. La résiliation sera effective passé un délai de 15 jours à compter de sa notification à l'occupant.

Les occupants devront accepter et respecter l'accompagnement du C.C.A.S. à savoir :

- Respecter les rencontres programmées dans le cadre de l'accompagnement
- Faire le point sur sa situation administrative, familiale, financière...
- Concrétiser ses démarches pour accéder rapidement à son propre logement.

Montant de la redevance d'occupation : la maison située au 13, rue de la Bretonnière est un logement de type 5 puisqu'elle comprend quatre chambres.

Il est proposé de fixer la redevance mensuelle d'occupation à 356,74 €, ce qui correspond au loyer que le locataire aura à honorer dans son futur logement. Cette mise à disposition temporaire permet au CCAS de gérer une situation d'urgence, au moyen des logements vacants de la commune. Le loyer est adapté au projet que le CCAS développe avec l'occupant.

Un dépôt de garantie équivalent à un mois de redevance sera exigé.

Les charges locatives : eau, électricité, gaz, redevances ordures ménagères, taxe d'habitation sont à la charge du titulaire du contrat d'occupation temporaire.

Compte tenu de l'urgence de la situation qu'il convenait de permettre au C.C.A.S. de gérer, le logement a été mis à disposition dès le 5 juin.

La durée de ce contrat d'occupation temporaire sera de 6 mois (terme au 4 décembre 2015).

La Commission n°2 réunie le 15 juin 2015 a émis un avis favorable à cette mise à disposition.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la location de la propriété sise au 13 rue de la Bretonnière, en la forme d'un contrat d'occupation à titre temporaire aux conditions ci-dessus exposées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,	
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.	
Affichage:	,	
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),	
	3 absents excusés : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël	
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene	

N° 15.127

MISE A DISPOSITION DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE 3 RUE THÉODORE BOTREL

Monsieur BÉGUÉ, adjoint chargé de l'urbanisme, rappelle à l'assemblée communale que la ville de Liffré a classé en secteur de renouvellement urbain la rue Théodore Botrel.

Suite à la délégation du droit de préemption de la Commune de Liffré au profit de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, ce dernier a préempté la propriété située 3 rue Théodore Botrel

Dans l'attente de la réalisation des programmes de renouvellement urbain, la ville a décidé de louer cette maison. Cependant, cette location ne se fera que sous la forme d'un contrat d'occupation à titre temporaire puisqu'il faut que la propriété puisse être libérée sans aucune contrainte pour la ville et rapidement si un projet urbain doit se concrétiser. Ce contrat sera donc exclu du champ d'application de la loi du 6 juillet 1989, il pourra être mis un terme à ce contrat, à tout moment mais moyennant le respect d'un préavis de deux mois :

- d'un accord commun entre l'occupant et la ville
- à l'initiative de l'occupant
- à la seul initiative de la ville :
 - o En cas de projet d'urbanisation sur la parcelle louée
 - O En cas de non-respect par l'occupant des dispositions du contrat d'occupation à titre temporaire : non-paiement de la redevance et des charges locatives......

L'occupant s'engage à rechercher un relogement définitif.

La résiliation sera effective passé un délai de 15 jours à compter de sa notification à l'occupant.

Montant de la redevance d'occupation : il est proposé que la redevance mensuelle d'occupation soit fixée à 500 € pendant les trois premiers mois de location puis à 600 € à compter du 4ème mois afin de tenir compte du fait que l'occupant ait dû se reloger suite à l'exercice par la commune de son droit de préemption sur le bien qu'il souhaitait acquérir et pour l'acquisition duquel il avait cédé son habitation.

Un dépôt de garantie équivalent à un mois de redevance sera exigé.

Les charges locatives : eau, électricité, gaz, redevances ordures ménagères, taxe d'habitation sont à la charge du titulaire du contrat d'occupation temporaire.

Il est proposé de louer cette maison à compter du 1er juillet 2015 ou à la date à laquelle entrera en vigueur la convention de gestion du bien entre la commune et l'EPFB.

La durée de ce contrat d'occupation temporaire sera de 1 an (terme au 30 juin 2016 ou un an après la date de début du contrat de location).

L'avis de la Commission n°2 sera communiqué en séance.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la location de la propriété sise au 3 rue Théodore Botrel, en la forme d'un contrat d'occupation à titre temporaire aux conditions ci-dessus exposées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 25 juin 2015	23 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	3 absents excusés : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.128

SUBSTITUTION DE LA SARL DES CANADAIS A L'EFFET D'ACQUÉRIR LES PARCELLES AZ 151 et 356

Monsieur BÉGUÉ, adjoint à l'urbanisme, rappelle à l'assemblée communale que par délibération en date du 8 avril 2015, le Conseil municipal a accepté de céder à la Société HELIO Aménagement les parcelles cadastrées section AZ n°151 et 356 à un prix correspondant aux montants des frais que la ville a engagé pour leur acquisition, soit :

pour la parcelle AZ 151 : un total de 26 102,67 €
pour la parcelle AZ 356 : un total de 3 674,97 €

La société HELIO AMENAGEMENT a constitué la SARL DES CANADAIS afin que celle-ci se substitue à elle à l'effet d'acquérir les parcelles AZ 151 et 356.

Vu l'avis de France Domaines n°2015-152v0500 en date du 31 mars 2015.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** que la SARL DES CANADAIS se substituait à la société HELIO AMENAGEMENT à l'effet d'acquérir les parcelles AZ 151 et 356 ;
- **DIT** que les conditions d'acquisition restent inchangées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.	
Affichage:	The sound of the s	
13 juillet 2015	<u>3 pouvoirs</u> : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),	
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël	
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene	

N° 15.129

MISE A DISPOSITION DE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU LIEU-DIT LES BROUILLARDS

Monsieur BÉGUÉ, adjoint chargé à l'urbanisme, rappelle à l'assemblée communale que la Ville a pour projet de réaménager l'entrée Sud de l'agglomération à l'Est de la route départementale n° 92, en parachevant son urbanisation.

A cet effet, la commune a acquis le 20 août 2014 la parcelle cadastrée section BK n°230, sise au lieu-dit les Brouillards.

Dans l'attente de la réalisation des programmes d'urbanisation, la ville a décidé de louer cette maison. Cependant, cette location ne se fera que sous la forme d'un contrat d'occupation à titre temporaire puisqu'il faut que la propriété puisse être libérée sans aucune contrainte pour la ville et rapidement si un projet urbain doit se concrétiser. Ce contrat sera donc exclu du champ d'application de la loi du 6 juillet 1989.

Le centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) de Liffré ayant besoin de logements temporaires afin de répondre à des situations d'urgence sociale, il est proposé de louer la propriété sise au lieudit Les Brouillards aux particuliers qu'il proposera, pour une durée qui restera à définir en fonction des besoins en présence. Il n'y aura pas de reconduction tacite. La commune fera un point régulier avec la commune sur la situation de l'occupant au regard du programme d'urbanisation prévu sur la propriété louée.

Ce contrat étant exclu du champ d'application de la loi du 6 juillet 1989, il pourra être mis un terme à ce contrat, à tout moment mais moyennant le respect d'un préavis deux mois :

- d'un accord commun entre l'occupant et la ville
- à l'initiative de l'occupant
- à la seul initiative de la ville :
 - o En cas de projet d'urbanisation sur la parcelle louée

• En cas de non-respect par l'occupant des dispositions du contrat d'occupation à titre temporaire : non-paiement de la redevance et des charges locatives......

Le C.C.A.S. s'engage à rechercher un relogement définitif correspondant aux besoins de l'occupant. L'occupant ne pourra pas refuser l'offre de relogement dès qu'elle répond à ses besoins sans s'exposer, le cas échéant, à la résiliation de son contrat par la ville. La résiliation sera effective passé un délai de 15 jours à compter de sa notification à l'occupant.

Les occupants devront accepter et respecter l'accompagnement du C.C.A.S. à savoir :

- respecter les rencontres programmées dans le cadre de l'accompagnement
- faire le point sur sa situation administrative, familiale, financières...
- concrétiser ses démarches pour accéder rapidement à son propre logement.

Montant de la redevance d'occupation : compte tenu de l'état et des capacités du logement ainsi que de sa localisation, il est proposé que la redevance soit fixée à 300 € par mois.

Cette mise à disposition temporaire permet au CCAS de gérer une situation d'urgence, au moyen des logements vacants de la commune. Le loyer est adapté à la situation d'urgence de la location, ainsi qu'au projet que le CCAS développe avec l'occupant.

Un dépôt de garantie équivalent à un mois de redevance sera exigé.

Les charges locatives : eau, électricité, gaz, redevances ordures ménagères, taxe d'habitation sont à la charge du titulaire du contrat d'occupation temporaire.

Si le Conseil donne son accord, la location de ce logement débutera à compter du 4 juillet 2015.

La durée de ce contrat d'occupation temporaire sera de 6 mois (terme au 3 janvier 2016).

L'avis de la Commission n°2 sera rendu en séance.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la location de la propriété sise au lieudit Les Brouillards, en la forme d'un contrat d'occupation à titre temporaire aux conditions ci-dessus exposées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,	
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.	
Affichage:		
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),	
	3 absents excusés : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël	
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene	

N° 15.130

QUARTIER DE SÉVAILLES - INFORMATION SUR LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET PRESCRITE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LIFFRÉ -

Monsieur BÉGUÉ, adjoint à l'urbanisme, informe l'assemblée communale que par arrêté n°2015-009 du 19 mars 2015, le Président de la communauté de communes du Pays de Liffré (CCPL) a prescrit une procédure de déclaration de projet au titre de l'article L.123-14 du code de l'urbanisme. Cette procédure a pour objet de prononcer le caractère d'intérêt général du projet de Sévailles et de permettre la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Liffré avec cette opération. En effet, identifiée comme zone à urbaniser à vocation économique dans le PLU en vigueur, des adaptations doivent y être apportées pour permettre la réalisation du projet.

• Déroulement de la procédure de déclaration de projet

Par courrier en date du 2 juin 2015, la communauté de communes a transmis à la Ville de Liffré le dossier de déclaration de projet dans le cadre de l'examen conjoint avec les personnes publiques associées. Il comporte notamment une note de présentation du projet de Sévailles justifiant son caractère d'intérêt général et une notice explicative des évolutions du PLU proposée par la CCPL. Le dossier comprend également une évaluation des incidences de la mise en compatibilité, soumise à l'avis de l'Autorité Environnementale.

Ce dossier sera par la suite soumis à enquête publique. Organisée par le Préfet d'Ille-et-Vilaine, elle permettra au public d'être informé et de formuler des observations auprès du commissaire enquêteur. Une fois que le commissaire enquêteur aura remis ses conclusions et son avis, la communauté de communes se prononcera sur l'intérêt général de l'opération et sollicitera la Ville de Liffré afin qu'elle mette en compatibilité son PLU telle qu'elle le propose dans son dossier. Il appartiendra au Conseil municipal de délibérer. En cas de refus ou d'absence de réponse à la demande de la CCPL, le Préfet d'Ille-

et-Vilaine tranchera. Une fois la mise en compatibilité du PLU approuvée, le Conseil de communauté prononcera la déclaration de projet et que l'opération pourra être réalisée.

• Les évolutions du PLU proposées par la CCPL

Dans le plan local d'urbanisme de Liffré approuvé en 2007 et actuellement en vigueur, le secteur de Sévailles a déjà vocation à être urbanisé. Toutefois, les différentes études qui ont été menées pour cette opération ont fait évoluer le projet par rapport aux orientations définies dans le PLU et nécessitent des adaptations de ce dernier.

Ainsi, la communauté de communes propose de mettre en compatibilité le projet d'aménagement et de développement durable, les orientations d'aménagement ainsi que le règlement littéral et graphique du PLU de Liffré.

Les modifications portant sur les différentes pièces graphiques du PLU ont notamment pour objet :

- de permettre la réalisation d'une opération mixte, mêlant activités et habitat,
- de modifier le réseau viaire pour optimiser le foncier et favoriser la création d'une liaison entre la RD812 et l'échangeur n°27 de l'autoroute A84,
- prévoir la création d'un parc paysager au cœur de l'opération prenant mieux en considération la réalité du terrain.

La proposition de la communauté de communes ne concerne pas la liste des objectifs fixés dans le PADD et n'en remet donc pas en cause son économie générale.

En complément des orientations d'aménagement proposées pour l'ensemble du secteur de Sévailles, la communauté de communes propose des orientations d'aménagement pour les hameaux de la Croix de la Mission et de la Ferme de Beaugé. Les terrains de ces hameaux appartenant à des propriétaires privés, l'objectif de ces orientations est de maîtriser leur aménagement futur et de s'assurer qu'il ne compromet pas l'opération.

Aussi, afin d'assurer une meilleure compréhension de ces orientations d'aménagement spécifiques, il sera proposé à la communauté de communes de les modifier (voir Annexe – Orientations d'aménagement) :

- En faisant apparaître plus clairement la vocation économique ou d'habitat de certaines zones de ces hameaux.
- En remplaçant dans la légende « Bâtiments existants à protéger (caractère patrimonial) » par « Bâtiments existants à conserver dans le respect de son caractère architectural ».

La communauté de communes propose également de créer une zone 1AUs définie comme « zone à urbaniser à vocation mixte – secteur de Sévailles ». Cette zone couvrirait l'ensemble des terrains d'assiette de l'opération incluant ainsi l'actuelle zone 1AUe (zone à urbaniser à vocation économique), les propriétés du hameau de la « Croix de la Mission » classées en zone NHr (zone naturelle comportant des hameaux limité à la réhabilitation des bâtiments existants) et les délaissés de l'autoroute actuellement zone NE (secteur d'équipement en zone naturelle). Le règlement de cette zone 1AUs est allégé afin de faciliter l'implantation des entreprises tout en garantissant la qualité de l'opération en favorisant l'atteinte d'objectifs ambitieux telle que la densité. En effet, l'opération de Sévailles prenant la forme d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) prévue aux articles L.311-1 et suivants du code de l'urbanisme, le règlement sera complété par des prescriptions architecturales, urbaines et paysagères annexées au cahier des charges de cession de terrain lors de chaque vente.

La Commission n°2 réunie le 15 juin 2015 a pris acte du lancement de la procédure de déclaration de projet par la communauté de communes du Pays de Liffré et a fait ces propositions ci-dessus.

Vu l'avis de la Commission n°2;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.121-4, L.123-14, L.123-14-2, L.300-6, R.121-16 et R.123-23-2;

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Liffré approuvé le 17 novembre 2007 et actuellement en vigueur ;

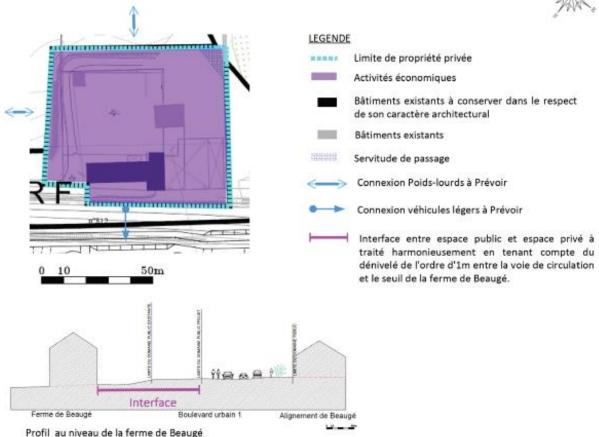
Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil **PREND ACTE** et **ÉMET** à l'unanimité un avis favorable aux propositions de mise en compatibilité du PLU en proposant les orientations d'aménagement annexées à la présente décision.

Annexe – Orientations d'aménagement

SECTEUR « Ferme de Beaugé »





SECTEUR « Croix de la Mission »







L'an deux mil quinze, le 1^{er} juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

Date de convocation : 25 juin 2015	23 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nº 15.131

DÉCISION MODIFICATIVE Nº 1/2015 DU BUDGET PRINCIPAL

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, informe l'assemblée communale qu'à la suite d'une erreur dans la saisie du budget 2015 due à une fonction informatique du logiciel comptable non prise en compte, il convient de corriger le report du résultat 2014 imputé en dépenses à l'article 001 de la section d'investissement pour un montant de 900 322.24 €.

En réalité, le bon report de résultat (avant prise en compte des restes à réaliser) est de 886 034.85 € en recettes de la section d'investissement.

Cette modification porte le volume total des recettes de la section d'investissement, toutes choses égales par ailleurs, à 5 139 802. € et le volume total des dépenses à 3 353 444.97 €.

Afin de rétablir l'équilibre de cette section, il est proposé au Conseil de réduire le recours à l'emprunt inscrit en recette de la section d'investissement de 1 000 000 € afin de ramener la recette inscrite au chapitre 16 à 1 000 000 €. Cette évolution portera le total des recettes d'investissement à 4 139 802 €.

Par ailleurs, il est proposé d'accroître le montant des dépenses inscrites au chapitre 23 de 786 357.03 €, soit un total de 2 711 982.55 €. La dépense nouvelle sera inscrite à hauteur de 386 357.03 € à l'article 2313 : Constructions et à hauteur de 400 000 € à l'article 2315 : Installation, matériel et outillages techniques.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 25 juin 2015	23 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.132

DÉCISION MODIFICATIVE Nº 1/2015 DU BUDGET EAU

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, informe l'assemblée communale qu'à la suite d'une erreur dans la saisie du budget 2015 due à une fonction informatique du logiciel comptable non prise en compte, il convient de corriger le report du résultat 2014.

Afin de la corriger, il est proposé de procéder comme suit :

- inscription au compte 001, en recettes d'investissement de + 579 756.10 €
- inscription au chapitre 23, en dépenses d'investissement de + 579 756.10 € entièrement inscrits sur l'article 2315.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON	
23 Julii 2013	Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL	
	Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,	
	RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,	
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.	
Affichage:		
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),	
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël	
Nombre de conseillers en		
exercice: 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene	

Nº 15.133

DÉCISION MODIFICATIVE Nº 1/2015 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, informe l'assemblée communale qu'à la suite d'une erreur dans la saisie du budget 2015 due à une fonction informatique du logiciel comptable non prise en compte, il convient de corriger le report du résultat 2014.

A cette fin, il vous est proposé de procéder de la façon suivante :

- inscription de + 290 170.29 € en dépenses d'investissement au 001
- inscription de 90 954.40 € en recettes de fonctionnement au 002
- inscription de + 351 137.84 € en recettes d'investissement au 1068
- inscription de − 90 954.40 € en dépenses de fonctionnement au 023 « virement à la section d'investissement »
- inscription de 90 954.40 € en recettes d'investissement au 021
- inscription de + 29 986.85 € en recettes d'investissement au chapitre 16 entièrement inscrits à l'article 1641.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

Date de convocation : 25 juin 2015	23 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	THEOTER Many volling, VEHILLOTV bandra.
13 juillet 2015	<u>3 pouvoirs</u> : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.134

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1/2015 DU BUDGET DE LA Z.A. LA PERRIÈRE

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, informe l'assemblée communale qu'à la suite d'une erreur dans la saisie du budget 2015 due à une fonction informatique du logiciel comptable non prise en compte, il convient de corriger le report du résultat 2014.

Afin de la rectifier, il vous est proposé de procéder comme suit :

- inscription de 69 385.77 € au 001 en dépenses d'investissement ;
- inscription de + 69 385.77 € au chapitre 23 en dépenses d'investissement, cette somme étant entièrement inscrite à l'article 2315.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON	
25 juni 2015	Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL	
	Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,	
	RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,	
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.	
<u>Affichage :</u>		
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),	
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël	
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene	

N° 15.135

AFFECTATION DU RÉSULTAT - BUDGET ASSINISSEMENT

Madame BOURCIER, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée communale que suite à des difficultés rencontrées avec le report de certaines données dans le logiciel comptable, il convient de corriger la délibération du 8 avril 2015 affectant le résultat du budget annexe d'assainissement pour l'exercice 2014 sur l'exercice 2015.

Compte tenu des résultats du compte administratif 2014 du budget du service d'assainissement, il vous est proposé d'affecter le solde de la section de fonctionnement conformément au tableau suivant :

SOLDE D'EXÉCUTION D'INVESTISSEMENT N – 1		
Dépense 001	1 333 462,91	
(besoin de financement)		
Recette 001	0,00	
(excédent de financement)		
SOLDE DES RESTES A RÉALISEI	R N-1	
<u>Investissement</u> :		
besoin de financement	0,00	
excédent de financement	290 170,29	
<u>Fonctionnement</u> :		
déficit	0,00	
excédent	298 590,40	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1		
Résultat de l'exercice	211 188,59	
	,	
Résultat antérieur reporté	139 946,25	
(ligne 002 du compte administratif N-1)		
(0)		

TOTAL A AFFECTER	351 134,84
AFFECTATION	
1. Affectation en réserves R 1068 en investissement	351 134.84
(au minimum, couverture du besoin de financement de l'investissement)	
2. Report en fonctionnement R 002	0

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.136

ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, informe l'assemblée communale qu'à la demande du comptable de la commune, il est proposé au Conseil d'admettre en non-valeurs les sommes suivantes correspondant à trois situations différentes :

- une dette de 22,20 € acquise sur l'année 2012, la somme restant à recouvrer étant inférieure au seuil des poursuites ;
- une dette de 50 € acquise en 2012, l'ensemble des poursuites étant demeurées sans effet sur le débiteur ;
- une dette de 596,66 € correspondant au paiement de la dégradation de la vitre de la halte-garderie. Les
 poursuites engagées, y compris saisie sur place, ayant simplement permis de constater que le débiteur
 n'habite plus sa dernière adresse connue et n'a pas réussi à être retrouvé pour le mettre en demeure
 d'honorer sa dette.
- une dette de 6 917,79 € acquise en 2015 correspondant à l'avance versée à la société REI attributaire du lot « Electricité – Courants forts et faibles » du marché de construction du restaurant municipal. Cette entreprise a été placée en liquidation judiciaire et ces sommes ayant été inscrites à cette occasion en créance en passif irrécouvrable, ce qui clôt les possibilités d'obtenir le remboursement même partiel de cette somme.

Compte tenu des éléments ci-dessus, il est proposé au Conseil de donner droit aux demandes d'admission en non-valeurs sollicitées par le comptable communal.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

Date de convocation : 25 juin 2015	23 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
13 juillet 2015	<u>3 pouvoirs</u> : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.137

INSCRIPTION EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, informe l'assemblée communale qu'afin de pouvoir accroître la valeur de la réserve piscicole de l'étang du Moulin et en renforcer l'intérêt pour les pêcheurs, la commune a fait le choix d'acquérir pour 1 097,20 € de brochetons en avril 2015.

Cette acquisition accroissant la valeur intrinsèque de l'étang et ayant un caractère durable tant directement qu'indirectement (reproduction), il est proposé d'autoriser l'inscription de cette dépense en dépense d'investissement du budget général de la commune, à l'article 2188.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON
25 juni 2015	Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL
	Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,
	RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
<u>Affichage :</u>	
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.138

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR 2015

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, informe l'assemblée communale que suite à la commission n° 1 qui s'est déroulée le mardi 9 juin 2015, il vous est proposé d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2015.

ASSOCIATIONS SPORTS	Proposition de la commission
Ball trap Club	100,00 €
Club alpin liffréen	650,00 €
Club cycliste liffréen	6 120,40 €
Association sportive Collège privé Saint-Michel	350,00 €
Association sportive Collège Martin Luther King	504,00 €
Judo club	3 263,00 €
Budo35 – Karaté	5 894,20 €
L'échiquier du Pays de Liffré	900,00 €
Les Archers de Liffré	1 750,00 €
Les Pêcheurs Liffréens	320,00 €
Moto club	500,00 €
Union Sportive Liffréenne	69 675,52 €
TOTAL	90 027,12 €

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

Date de convocation :	23 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN
25 juin 2015	Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON
	Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL
	Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,
	RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
	3 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE
13 juillet 2015	Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	3 absents excusés : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.139

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DE LOISIRS POUR 2015

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, informe l'assemblée communale que suite à la commission n° 1 qui s'est déroulée le mardi 9 juin 2015, il est proposé d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2015.

ASSOCIATIONS LOISIRS	Proposition de la commission	
Amicale Laïque	400,00 €	
M.E.J.	350,00 €	
Modèle Club Liffréen	300,00 €	
Ludothèque La Toupie	600,00 €	
A.C.C.A.	260,00 €	
Nature et Randonnée	430,00 €	
Association Familles du Pays de Liffré	3 200,00 €	
Scouts et Guides de France	400,00 €	
Danse Passion	1 500,00 €	
TOTAL	7 440,00 €	

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,
	RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
13 juillet 2015	<u>3 pouvoirs</u> : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.140

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES POUR 2015

Monsieur DESBORDES, adjoint chargé à la culture, informe l'assemblée communale que suite à la commission N°1 du 26 mai 2015, il est proposé de fixer les subventions aux associations culturelles de Liffré de la manière suivante :

ASSOCIATIONS CULTURELLES	Proposition de la commission
Gallo tonic	2 300,00 €
La boîte à couleurs	700,00 €
Ensemble vocal « Echo de la Forêt »	800,00 €
Stand N'Rock	1 000,00 €
Théâtre Livre-vivant	3 000,00 €
Liffré-livre (sur demande de l'association)	1 000,00 €
Comité de jumelage	3 050,00 €
TOTAL	11 850,00 €

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation :	23 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN
25 juin 2015	Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON
	Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL
	Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,
	RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
	3 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE
13 juillet 2015	Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	3 absents excusés: Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako,
	LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	,
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.141 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A CARACTÈRE SOCIAL POUR 2015

Madame CUPIF, conseillère municipale déléguée en lien avec le CIAS, informe l'assemblée communale que suite à la commission N°1 du 23 juin 2015, il est proposé de fixer les subventions aux associations culturelles de Liffré de la manière suivante :

ASSOCIATIONS SOCIALES	Proposition de la
	commission
Les amis du Kanata	250,00€
Association Liff'échanges	300,00€
Association Européenne du Pays de Liffré	300,00€
Association Départementale des Amis de la Santé	200,00€
Maison de la nutrition et du diabète	300,00€
Ensemble pour l'avenir de George Sand et Paul Féval	450,00€
Amicale fédérée des donneurs de sang bénévoles du Canton de Liffré	580,00€
Main dans la main	560,00€
La Prévention routière	300,00€
Planning Familial	200,00€
Vie Libre	300,00€
France ADOT 35	100,00€
Par 4 Chemins	250,00€
FNATH	150,00€
Club de l'Amitié	2 400,00 €
TOTAL	6 640,00 €

Monsieur le maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,
	RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
13 juillet 2015	<u>3 pouvoirs</u> : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.142

DÉLIBÉRATION RELATIVE A LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ORGANISATION DU PROCHAIN COMICE AGRICOLE

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, rappelle à l'assemblée communale que la commune a attribué le 26/11/2014 une subvention de 2 441,25 euros au comité d'organisation du prochain Comice Agricole qui sera organisé sur la commune de Chasné-sur-Illet les 5 et 6 septembre 2015.

Or cette subvention ne représentait que l'année 2014, nous devons donc voter les subventions pour les années 2013 et 2015.

Le comité d'organisation a informé les communes que le montant de leur contribution au financement de cette manifestation importante pour notre territoire s'élèverait à :

0,35 € x nombre d'habitants de la commune, soit 6 975 €, pour un total de : 2 441,25 € par année

Il est donc demandé de verser le solde soit la somme de 4 882,50 euros.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** le versement de la somme de 4 882,50 € au Comité d'organisation du comice agricole et à l'inscrire à l'article 6574 du budget principal et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON
	Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL
	Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,
	RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage :	
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice: 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.143

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA SECTION ATHLETISME DE L'UNION SPORTIVE LIFRENNE AU TITRE DE L'ORGANISATION DE L'ÉDITION 2015 DU SEMI-MARATHON

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, rappelle à l'assemblée communale que la section athlétisme organise chaque année un semi-marathon qui attire de plus en plus de participants. La 27ème édition s'est déroulée le 12 avril 2015 et a eu un très grand succès avec la présence de 926 participants venus de toute la Bretagne, 891 classés pour le semi-marathon et 35 classés pour le relais duo...

Cet événement sportif est reconnu pour la qualité de son parcours depuis longtemps. La qualité de l'organisation, maintenant officiellement reconnue par le label national, permet à la course d'être à nouveau qualificative pour les championnats de France.

Le parcours reflète bien la géographie et la philosophie de la ville de Liffré, le passage dans la ville proposé par les organisateurs fait de la manifestation une course populaire et conviviale, côtoyant le marché du dimanche et les promeneurs en forêt.

En considération des coûts liés à l'organisation de cet événement et de l'impact sur l'image de la ville, l'association sollicite la commune afin qu'une subvention exceptionnelle lui soit attribuée pour équilibrer le budget de la course.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **PROPOSE** de participer financièrement aux frais d'organisation à hauteur de 1 € par participant classé soit un montant de 926 € et à l'inscrire à l'article 6574 du budget principal et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
13 juillet 2015	<u>3 pouvoirs</u> : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.144

SUBVENTION DE DÉMARRAGE AU GROUPE MUSICAL « OTHERSCOPE »

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, informe l'assemblée communale qu'une nouvelle association s'est constituée sous le nom « OTHERSCOPE ». Il s'agit d'un groupe musical.

Cette association demande une subvention de démarrage.

Pour lui permettre de débuter dans de bonnes conditions, il est proposé de lui allouer une subvention de 300 €, comme nous le faisons habituellement pour toute nouvelle association.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** le versement de la somme de 300 € à l'association « OTHERSCOPE » et à l'inscrire à l'article 6574 du budget principal et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	3 absents excusés : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.145

SUBVENTION DE DÉMARRAGE A LA JUNIOR ASSO « O2H »

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, informe l'assemblée communale qu'une nouvelle association s'est constituée. Cette association dénommée « O2H » est destinée aux jeunes et organise des concerts.

Cette association demande une subvention de démarrage.

Pour lui permettre de débuter dans de bonnes conditions, il est proposé d'allouer une subvention de 300 €, comme nous le faisons habituellement pour toute nouvelle association.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** le versement de la somme de 300 € à l'association « O2H » et à l'inscrire à l'article 6574 du budget principal et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	,
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.146

SUBVENTION DE DÉMARRAGE A L'AMICALE LAIQUE pour la création d'une nouvelle section « DANSES URBAINES »

Madame BOURCIER, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée communale qu'une nouvelle section, « DANSES URBAINES » s'est constituée au sein de l'Amicale Laïque afin de pratiquer une activité de loisirs, la danse urbaine.

Par courrier en date du 27 février 2015, cette association demande une subvention de démarrage.

Pour lui permettre de débuter dans de bonnes conditions, il est proposé d'allouer à l'association « DANSES URBAINES » une subvention de 300 €, comme nous le faisons habituellement pour toute nouvelle association.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** le versement de la somme de 300 € à l'association « DANSES URBAINES » et à l'inscrire à l'article 6574 du budget principal et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

Date de convocation : 25 juin 2015	23 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	3 absents excusés : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nº 15.147

SUBVENTION DE DÉMARRAGE A L'ASSOCIATION LES CURIEUX DE NATURE

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, informe l'assemblée communale qu'une nouvelle association, « LES CURIEUX DE NATURE » s'est constituée dans le but :

- de sensibiliser, initier à l'environnement et aux activités horticoles par la pratique et l'échange encourager à la préservation de la nature ;
- vulgariser les divers usages des plantes ;
- intervenir par des actions dans la préservation de variétés anciennes.

Par courrier en date du 2 mai 2015, cette association demande une subvention de démarrage.

Pour lui permettre de débuter dans de bonnes conditions, il est proposé de lui allouer une subvention de 300 €, comme nous le faisons habituellement pour toute nouvelle association.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** le versement de la somme de 300 € à l'association « LES CURIEUX DE NATURE » et à l'inscrire à l'article 6574 du budget principal et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
A 66 -1	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	2 ' M DUONEL BOVER A ' / ' ' M DECROPDED M CRÉCOIRE
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	3 absents excusés : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice: 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.148

PROPOSITION DE TARIFS DES SPECTACLES DE LA SAISON 2015-2016 - Délibération modificative -

Monsieur DESBORDES, adjoint à la culture, informe l'assemblée communale qu'il est demandé de ne plus faire référence au choix obligatoire d'un spectacle en tarif B dans le cadre de l'abonnement et de seulement indiquer :

- T2: 1 spectacle minimum à Liffré

- T4: 2 spectacles minimum à Liffré

- T6: 3 spectacles minimum à Liffré

2- SPECTACLES TOUT-PUBLIC // PRIX DES PLACES A L'ABONNEMENT

	T2 -10% Mini	T4 -20% Midi	T6 -30% Maxi
A	18,00 €	16,00 €	14,00€
В	15,50 €	13,50 €	12,00 €
С	12,50 €	11,00€	10,00€

Le tarif JP dispose d'un tarif d'abonnement spécifique :

• T2 : Mini : remise de 10 % sur le prix du billet

- 2 ou 3 spectacles
- faire le choix au minimum d'1 spectacle à Liffré

• T4: Midi: remise de 20 % sur le prix du billet

- 4 ou 5 spectacles
- faire le choix d'un minimum de 2 spectacles à Liffré

• T6: Maxi: remise de 30 % sur le prix du billet

- 6 spectacles et plus
- faire le choix d'un minimum de 3 spectacles à Liffré

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

Date de convocation : 25 juin 2015	23 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
13 juillet 2015	<u>3 pouvoirs</u> : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.149

CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE GOSNÉ POUR L'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, propose à l'assemblée communale de renouveler notre convention de mise à disposition du terrain stabilisé Jules Ferry avec la mairie de Gosné.

Le terrain sera utilisé le mardi soir et le jeudi soir de 19h30 à 21h30.

Le tarif est de 54,20 € par séance.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON
23 Juni 2013	Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL
	Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,
	RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
_	3 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE
13 juillet 2015	Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	3 absents excusés: Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako,
	LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.150

CONVENTION AVEC LA MAIRIE DE GOSNÉ POUR LES CONDITIONS TARIFAIRES DES COURS DE NATATION MUNICIPAUX

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, propose à l'assemblée communale de mettre en place une convention avec la mairie de Gosné afin de définir les conditions tarifaires préférentielles pour les habitants de Gosné souhaitant s'inscrire aux cours municipaux de natation et au jardin aquatique. Seuls les enfants de 2 à 18 ans sont pris en compte pour l'année 2015-2016.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON
25 juni 2015	Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL
	Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,
	RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
<u>Affichage :</u>	
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.151

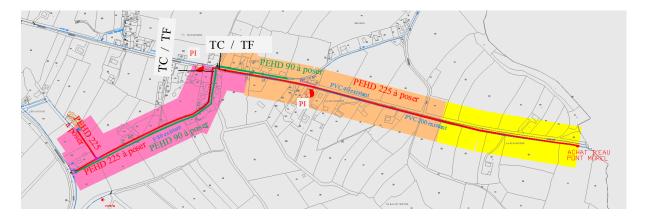
CONSULTATION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'ADDUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR DE LA BUZARDIÈRE

Monsieur LIZÉ, adjoint à l'eau et à l'assainissement, propose à l'assemblée communale d'approuver le dossier de consultation des entreprises concernant le renouvellement des conduites d'eau potable dans le secteur de la Buzardière

1. Caractéristiques des prestations

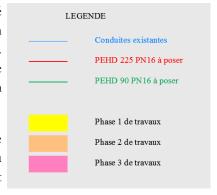
Les travaux concernent le remplacement de la conduite d'eau provenant du Symeval entre le Pont Morel et Le réservoir de la Buzardière.

En effet, le pont Morel doit être réhabilité entre le 14 septembre et le 2 octobre 2015 et la conduite d'eau qui le traverse étant extrêmement fragile, il est nécessaire de la renouveler dans l'ouvrage, avant les travaux du Conseil Général 35. Les travaux



Cette conduite permet d'alimenter plus de 85% de la Ville de Liffré en eau. Il était jusqu'alors impossible d'intervenir à son niveau en coupant l'eau plus de 4h, sans impacter la distribution d'eau de Liffré. En septembre 2015, l'intervention prévue sera réalisable, car la Ville doit disposer, à partir de la fin juin 2015 d'une nouvelle alimentation par la Nord de la commune.

De plus, le CG35 fermant à la circulation la RD 528 sur l'ensemble du tronçon sur lequel est implanté la conduite d'alimentation du réservoir, cela permettra une intervention en conditions favorables et sécurisées.



Le marché est prévu en 2 tranches :

Tranche ferme:

Sous la route départementale 528

- Remplacement de 915 ml de conduite PVC 200 par une conduite en PEHD 225 détectable
- Remplacement 205 ml de conduites en fonte 80 par une conduite en PEHD 90
- Reprise des compteurs des particuliers avec sortie de 5 compteurs toujours à l'intérieur des habitations

Tranche conditionnelle:

Sous la voie communale entre la RD 528 et le réservoir de la Buzardière

- Remplacement de 533 ml de conduite PVC 200 par une conduite en PEHD 225 détectable
- Remplacement 475 ml de conduites en fonte 80 par une conduite en PEHD 90
- Reprise des compteurs des particuliers avec sortie de 2 compteurs toujours à l'intérieur des habitations

2. <u>Procédure</u>

Le mode de dévolution des marchés retenu pour cette opération est la procédure adaptée sous forme d'un marché de travaux.

Les critères d'attribution du marché sont les suivants :

- Critère **Valeur technique** pondéré à 60 %.
- Critère **Prix des prestations** pondéré à 40 %.

3. <u>Délai</u>

Tranches	Localisation des	DATE et/ou durée de réalisation
	travaux	souhaitée
Tranche ferme:	Préparation de chantier	Durée : 15 jours à compter du 20 juillet 2015
Phase travaux de	Passage pont Morel	Dates: Du 7 au 11 septembre 2015*
maximum 1 mois	Reste des travaux	Dates: Du 14 septembre 2015 au 2 octobre
		2015
Tranche Conditionnelle:	Préparation de chantier	Durée de 15 jours
	Travaux	Durée de 2 mois maximum

^{*}Date de fin de travaux du 11 septembre au niveau du pont, INTANGIBLE, sachant que les travaux ne peuvent commencer avant le 7 septembre.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le Dossier de Consultation des Entreprises,
- APPROUVE le mode de dévolution des marchés (procédure adaptée),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions relatives à cette prestation auprès de l'Agence de l'Eau et autres financeurs,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les emprunts éventuels relatifs à cette prestation,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés et toutes les pièces afférentes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les devis ou marchés annexes à cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

Date de convocation : 25 juin 2015	23 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.152

CONSTRUCTION D'UNE CUISINE CENTRALE ET D'UN RESTAURANT POUR ÉLÈVES ET ADULTES

Lot 4 : Menuiseries extérieures – Protections solaires RÉSULTAT DE LA CONSULTATION

Monsieur CLÉRY, adjoint aux bâtiments communaux, informe l'assemblée communale que la société ANFRAY de SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (50300), titulaire du lot 4 : Menuiseries extérieures – Protections solaires pour la construction d'une cuisine centrale et d'un restaurant pour élèves et adultes à Liffré, a été placée en liquidation judiciaire par jugement en date du 8 décembre 2014. Le liquidateur judicaire de cette société nous a informé qu'elle ne poursuivrait pas l'exécution de son marché. Celui-ci a donc été résilié.

Une nouvelle consultation a été lancée le 9 avril 2015. La date limite de remise des offres était fixée au 27 avril 2015 à 12 h 00.

La commission des marchés s'est réunie le lundi 18 mai 2015 en vue de procéder à la désignation de l'entreprise attributaire du marché à conclure pour ce lot.

Après avoir entendu et pris connaissance de l'exposé du cabinet ATELIER CUB3, maître d'œuvre de l'opération, relatif à l'analyse des offres reçues, la commission des marchés a proposé de retenir l'offre de l'entreprise PRISMALU pour un montant, après mise au point, de 66 073,38 €HT.

Pour mémoire, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à ces travaux par délibération n°13.268 du 12 novembre 2013.

Ce marché a été notifié le 9 juin 2015.

Le Conseil municipal **PREND ACTE** de cette information.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,
	RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
<u>Affichage :</u>	
13 juillet 2015	<u>3 pouvoirs</u> : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.153

DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE A LA CAISSE DES ÉCOLES

Madame CUPIF, conseillère municipale déléguée à la Caisse des écoles, informe l'assemblée communale qu'à la suite de la désignation de Françoise CUPIF pour assurer la présidence du Comité de la Caisse des Ecoles en tant que représentante de Monsieur le Maire qui en est le Président de droit, cela libère un siège de représentant de la commune au sein de cette instance.

Il est donc proposé de désigner un nouveau représentant du Conseil municipal au sein du Comité de la Caisse des Ecoles.

Le Conseil ayant à l'unanimité accepté de procéder à un vote à mains levées, Madame FRANCANNET, après avoir fait acte de candidature est **ÉLUE** à l'unanimité.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire.

Date de convocation : 25 juin 2015	23 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON
23 Juni 2013	Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL
	Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,
	RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
_	3 pouvoirs: Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE
13 juillet 2015	Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	3 absents excusés: Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako,
	LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.154

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION

Madame RANSONNETTE, adjointe chargée du personnel communal, informe l'assemblée communale de la :

Prise en charge de frais de formation engagés par une assistante administrative

Afin de répondre au développement des compétences d'une assistante administrative, il est proposé de prendre en charge les frais afférents à la participation de cette dernière à des cours d'anglais à hauteur de 140 €, correspondant aux frais pédagogiques.

La participation de la personne à cette formation se fera au titre du Droit individuel à la Formation (DIF) et permettra à cette dernière de développer ses compétences professionnelles dans une perspective d'amélioration de la prise en charge des administrés.

La commission « Personnel » réunie le 10 juin 2015 a émis un avis favorable à cette proposition.

Prise en charge de frais de formation engagés par un animateur

Afin de répondre aux objectifs pédagogiques déterminés par le projet éducatif local, la collectivité s'est engagée à professionnaliser les animateurs par un appui à la formation.

A cette fin, tout en répondant à un projet professionnel porté par un animateur qui a souhaité s'inscrire à une licence professionnelle en alternance intitulée « coordination de projet d'animation, et de développement social et socioculturel », il vous est proposé de financer les frais pédagogiques à raison de la moitié, soit 2030 €.

Cette formation permettra à l'animateur de bénéficier d'un diplôme dans l'animation et nous permettra de répondre aux nouvelles obligations réglementaires en la matière.

S'agissant d'une formation en alternance, la collectivité devra prendre en charge, dans un premier temps, l'ensemble des frais pédagogiques, soit 4055 €.

L'animateur remboursera ensuite la moitié de ce montant sur la base d'un plan de remboursement à définir d'un commun accord.

La commission « Personnel » réunie le 10 juin 2015 a émis un avis favorable à cette proposition.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** les propositions du rapporteur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

Date de convocation : 25 juin 2015	23 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	3 absents excusés : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

N° 15.155

PRÉCISION PORTANT SUR LE GRADE DE RECRUTEMENT DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE, CRÉÉ PAR LA DÉLIBÉRATION N°2015.111

Madame RANSONNETTE, adjointe chargée du personnel communal, rappelle que par la délibération n° 2015.111, il a été décidé de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe, à temps non complet (24.5/35ème) au service entretien des locaux.

La personne qui occupe ce poste a la qualité de travailleur handicapé. La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées facilite l'accès à la fonction publique pour les personnes handicapées, par des mesures telles que le recrutement par voie contractuelle sur un poste accessible par concours. Le recrutement par contrat d'une personne handicapée, a donc vocation à permettre sa titularisation, à l'issue de la période du contrat. Cette dernière étant assimilable à la période de stage.

Au regard de ces dérogations aux règles normales de recrutement et compte tenu que la personne justifie d'un diplôme, condition exigée pour l'accès au concours externe, il est proposé de modifier le présent poste en un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe.

La commission « Personnel » réunie le 10 juin 2015 a émis un avis favorable à cette proposition.

Il est proposé que cette mesure prenne effet au 1er juin 2015.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** les propositions du rapporteur et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure,
	RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan,
	THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
13 juillet 2015	<u>3 pouvoirs</u> : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nº 15.156

EXERCICE DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée communale que, depuis la réunion du Conseil municipal du 20 mai 2015, il a pris les décisions suivantes au titre des délégations qui lui ont été confiées par des délibérations du 9 avril 2014, 25 avril 2014 et 27 juin 2014 et conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I – Marchés passés par délégation

Réalisation d'un audit d'accessibilité des ERP et IOP de Liffré

Une consultation pour la réalisation d'un audit d'accessibilité des ERP et IOP de la Commune de Liffré a été lancée le 20 mars 2015 sur le site https://marches.e-megalisbretagne.org.

La date limite de remise des offres était fixée au 10 avril 2015 à 17 h 00. Trois candidats ont remis une offre dans les délais.

Après analyse des offres, la société QCS SERVICES de Saint-Grégoire (35) a été retenue pour un montant de 7 248 €TTC. Le marché correspondant a été signé le 8 juin 2015.

Le Conseil municipal PREND ACTE de la communication de ces décisions.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
<u>Affichage :</u>	
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nº 15.157

TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE MATÉRIELS D'AUTOSURVEILLANCE POUR ÉQUIPER LE POSTE DE REFOULEMENT DE LA GRENOUILLAIS

Monsieur LIZÉ, adjointe à l'eau et à l'assainissement, informe l'assemblée communale que dans le cadre de l'arrêté préfectoral portant autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement concernant l'extension de la station d'épuration de Liffré, de 9700 EH à 18500 EH la Ville de Liffré s'est engagée à équiper en matériel d'autosurveillance l'ensemble de ses postes de refoulement.

Il doit ainsi être mis en place, au niveau du poste de la Grenouillais, en raccordement sur la télégestion:

- Un débitmètre électromagnétique sur chacune des deux conduites de refoulement : Montant des travaux estimés à : 14 000 € HT
- Un comptage sur la surverse de son bassin tampon. Montant des travaux estimés à : 4 500 € HT

Plan de financement:

Dépenses	2015	Recettes	2015
	18 500 € HT	Subvention Agence de l'Eau (70%)	12 950 € HT
		Autofinancement	5 550 € HT

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

• VALIDE la réalisation de cette opération et son plan de financement,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions relatives à cette prestation auprès de l'Agence de l'Eau et tout autre financeur sur la base du plan de financement ci-avant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les devis ou marchés annexes à cette opération ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

La commission eau et assainissement a émis un avis favorable sur ce dossier lors de la commission du 29 juin 2015.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

Date de convocation : 25 juin 2015	23 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
Affichage:	
13 juillet 2015	<u>3 pouvoirs</u> : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nº 15.158

FIXATION DE TARIFS POUR LA VENTE DE GALETTES-SAUCISSES LE 14 JUILLET 2015

Monsieur DESBORDES, adjoint chargé à la culture, rappelle à l'assemblée communale que comme l'an passé, ce sont des bénévoles du CCAS (Conseil d'Administration, comité consultatif, épicerie solidaire...) qui tiendront la buvette du 14 juillet et organiseront la vente des galettes saucisse dont les recettes seront versées, sous forme de don au CCAS.

La seule régie permettant l'encaissement des produits de cette vente étant celle du centre culturel, il convient de créer le tarif auquel ces galettes saucisse pourront être vendues. Il vous est proposé en accord avec l'ensemble des acteurs concernés, de le fixer à 2 €.

Ce tarif sera applicable tant que le Conseil ne prendra pas la décision de le réviser.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **FIXE** le tarif de vente d'une galette saucisse à 2 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le 1er juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents : Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
<u>Affichage :</u>	
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	3 absents excusés : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice: 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nº 15.159

SUBVENTION A L'A.P.E.L. POUR L'ANNÉE 2015

Monsieur BERTIN, Conseiller municipal délégué aux affaires scolaires informe l'assemblée communale qu'elle vote chaque année les crédits destinés à financer pour les écoles privées les actions prises en compte par le budget de la Caisse des écoles pour les écoles publiques.

Pour 2015, il vous est proposé de maintenir les références de 2014, comme pour les enfants des écoles publiques, à savoir : 21,70 € par élève de maternelle et 26,40 € par élève de l'élémentaire (pour les enfants liffréens et les ayants droits).

Sur cette base, les crédits à allouer s'établissent comme suit :

Pour l'école maternelle privée : 130 x 21.70 € = 2 821,00 €
 Pour l'école élémentaire privée : 196 x 26.40 € = 5 174,40 €

Soit un total de 7 995,40 € (7 038,10 € en 2014)

Ces crédits ne complètent pas les crédits scolaires mais sont destinés à aider en particulier les familles pour le financement des sorties pédagogiques.

Le versement sera effectué sur présentation des factures correspondant aux sorties et actions pédagogiques des écoles privées. Pour appliquer les mêmes règles que celles en vigueur pour les interventions de la Caisse des Ecoles, les sorties et actions pédagogiques devront faire l'objet d'une participation des familles avec application du quotient familial, le budget communal venant en complément des paiements des familles.

Les crédits seront inscrits à l'article 6574 du budget principal de la commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ADOPTE** la proposition du rapporteur, **ACCEPTE** l'inscription de ces crédits au budget de la commune et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.



L'an deux mil quinze, le 1^{er} juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal à la mairie de Liffré, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS-GIRARD Loïg, maire

<u>Date de convocation :</u> 25 juin 2015	23 Présents: Mesdames, Messieurs CHESNAIS-GIRARD, BÉGUÉ Guillaume, BERTIN Laurent, BOURCIER Véronique, BRIDEL Claire, CLÉRY Alain, CUPIF Françoise, DANTON Yannick, DESBORDES Pierre-Jean, DÉSILES Merlene, FRANCANNET Chantal, GENOUEL Jean, JOUSSEAUME Jean, LIZÉ Michel, MARTIN Peggy, OULED-SGHAÏER Anne-Laure, RAULT Jonathan, ROUSSEL Annaïck, RUCKERT Elsa, SAINTILAN Denis, SALAÜN Ronan, THESSIER Maryvonne, VEILLON Sandra.
<u>Affichage :</u>	
13 juillet 2015	3 pouvoirs : Mme BUSNEL-ROYER Annie (pouvoir à M. DESBORDES), M. GRÉGOIRE Jean-Yves (pouvoir à M. LIZÉ), Mme RANSONNETTE Marie-Pierre (pouvoir à M. le Maire),
	<u>3 absents excusés</u> : Madame GUEGUEN Danièle et Messieurs HAMARASH-LEPRETRE Ako, LORAND Guénaël
Nombre de conseillers en	
exercice : 29	Secrétaire de séance : Madame DÉSILES Merlene

Nº 15.160

SUBVENTION D'EQUILIBRE VERSEE A L'USL POUR FAIRE FACE AUX FRAIS DE LOCATION DE LA MAISON QU'ELLE OCCUPE 9, AVENUE J. FERRY

Madame BOURCIER, 1ère adjointe, rappelle au Conseil que la convention conclue entre la commune et l'Union Sportive Liffréenne depuis le 1er mai 2012 prévoit que le montant du loyer et des charges locatives liées à la location de la maison sise 9, avenue Jules Ferry sera remboursé par la commune sous la forme d'une subvention d'équilibre versée à terme échu.

L'USL ayant réglé les loyers 2013 – 2014 (période de juillet 2013 à juin 2014) et ceux de l'année 2014 – 2015 (période de juillet 2014 à juin 2015), il convient donc de valider l'attribution de la subvention correspondant aux engagements conventionnels de la commune envers l'USL pour un montant total de 15 504,07 € (6 708,14 € de loyer et 878,61 € de charges au titre de l'année 2013-2014 et 6 743,54 € de loyer et 1 173,78 € de charges au titre de l'année 2014-2015).

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 6574 du budget principal qui est suffisamment abondé en crédits à cet effet.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **ACCEPTE** de verser une subvention d'un montant total de 15 504,07 € à l'USL et à l'inscrire à l'article 6574 du budget principal et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.